

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen le 07/12/2023

Black Friday : 216 Véhicules Utilitaires Légers (VUL) contrôlés par la DREAL : 36 % en infraction

Le développement du e-commerce bouleverse l'organisation des flux dans les agglomérations et le fonctionnement des commerces. Les opérations commerciales du type Black Friday font ainsi exploser les livraisons par messagerie (par exemple : le lendemain du Black Friday, il y a eu un million de livraisons de colis uniquement à Paris.)

Au vu de ce flux de transport très important et de son potentiel impact en termes de dégradations des conditions de travail, d'insécurité ou de concurrence déloyale, le ministre des transports a demandé la réalisation d'opérations de contrôles des Véhicules Utilitaires Légers (VUL) sur l'ensemble du territoire, lors de la semaine suivant le Black Friday.

C'est dans ce cadre que les contrôleurs des transports terrestres (DREAL), accompagnés des forces de l'ordre et de l'inspection du travail ont procédé aux contrôles de Véhicules Utilitaires Légers sur la période du 27 novembre au 29 novembre 2023. Ces contrôles ont principalement eu lieu au niveau des plates-formes logistiques sur l'ensemble du département mais également lors des contrôles routiers au bord de routes. Sur les 216 véhicules (214 résidents français et 2 non résidents) contrôlés en Normandie par la DREAL, 78 se sont révélés en infraction (dont 2 non-résidents) : soit 36 % des véhicules. Les 111 infractions relevées (3 délits pour lesquels une enquête judiciaire a été ouverte, 14 contraventions de 5ème classe, 93 contraventions de 4ème classe et 1 contravention de 3ème classe) concernent principalement les conditions d'emploi (travail dissimulé, enregistrement des durées de travail non conforme) : 63 %, et les surcharges des véhicules, susceptibles d'emporter des dangers en termes de sécurité routière: 12 %.

À ces constats effectués par les contrôleurs des transports terrestres, s'ajoutent ceux constatés par les forces de l'ordre et les agents de l'inspection du travail présents.

Ce type d'opérations ciblées et coordonnées avec les différents services de l'État seront amenés à se reproduire, au vu des constats effectués, afin d'assurer les opérateurs de la fermeté des services de l'État, qui veillent à l'application des dispositions législatives et réglementaires qui visent à la protection des salariés et des usagers de la route, y compris pendant ces périodes de surplus d'activité.

Cabinet du préfet Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél: 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine 76036 ROUEN Cedex Mél : <u>pref-communication@seine-maritime.gouv.fr</u>